

Procès – Verbal de la séance du Conseil d'Administration

Date : **lundi 9 mars 2015**

Année scolaire : **2014/2015**

Numéro de séance : **3**

Date de transmission de la convocation aux membres : **vendredi 13 février 2015**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. LACHAISE Francis**

Secrétaire de séance : **Mme BERNARD Karine**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **18**

Ordre du jour

Préambule

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 1^{er} décembre 2014
- Modification de la composition des membres du Conseil d'Administration

I – Vie pédagogique et éducative

- Effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2015/2016
- Répartition de la Dotation Globale Horaire pour l'année scolaire 2015/2016
- Période du Diplôme National du Brevet
- Participation des élèves de 6^{ème} à l'opération « Collège au Spectacle »
- Projet école-collège (état des lieux)

II – Vie budgétaire et financière

- DBM pour info
- Achat d'une tablette en EPS (information)
- Projet voile au plan d'eau de St Yrieix prévu en fin d'année scolaire
- Projet comédie musicale 3^{ème}
- Tarif demi-pension pour les élèves de CM2
- Adhésion au marché vérification des extincteurs
- Adhésion au GRETA
- Autorisation de recruter des AVS / EVS
- Autorisation de recruter des Assistants d'Education
- Autorisation de renouveler les contrats AVS / EVS
- Autorisation de renouveler les contrats des Assistants d'Education
- Signature de la convention de mutualisation avec le lycée de l'Image et du Son pour la gestion des contrats aidés et la liquidation des payes des Assistants d'Education
- Point sur le document unique
- Prévision d'un exercice PPMS
- Point sur les travaux envisagés par le Département Charente
- Liste de livres et revues obsolètes pour la mise au rebut

IV – Questions diverses

(à donner au chef d'établissement avant le vendredi 6 mars 2015 à 12h00 par mail francis.lachaise@ac-poitiers.fr)

PRESENCE au CONSEIL
Séance du lundi 9 mars 2015

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[☒]	A[☒]	E[☒]	Nom - Prénom	P[☒]	A[☒]	E[☒]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	LACHAISE Francis	X						
	Gestionnaire	METAIS Katia	X						
	C.P.E.	GUETTE Laurence	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	BOLVIN Jean-Michel		X					
		LUCAS François		X	X				
	Commune siège	SALLEE Jean-Philippe		X					
	Groupement de communes	SAUMON Gérard		X	X				
PERSONNALITE QUALIFIEE		CHAIGNE Eric	X						
		PERILLAUD Christian	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BALLANGER Patrick	X						
		BISSIRIEIX Jean-Christophe		X	X	LALANNE Cécile	X		
		GUILLEMET Yohann	X						
		MESTRE Marie		X	X	ABADIE Cécile	X		
		SEMUR Olivier	X						
		SIMON Rozenn	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BERNARD Karine	X						
		DEZERCE Jean-Luc	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	ARNAUD Isabelle		X	X				
		BOISSEAU-DANSAULT Emmanuelle	X						
		DEXET Emmanuel		X					
		DUMAIS Corinne	X						
		GAUVRIT Sylvie	X						
		MALLET Isabelle		X	X	BARRAUD Michel	X		
	Elèves	AVRIL Alexia	X						
		GUERIN Nolhan		X	X				

[☒] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h32

Certains membres du Conseil d'Administration n'ont pu être présents :

- M. BOLVIN Jean-Michel
- M. LUCAS François
- M. SALLEE Jean-Philippe
- M. SAUMON Gérard
- M. BISSIRIEIX Jean-Christophe remplacé par Mme LALANNE Cécile
- Mme MESTRE Marie remplacée par Mme ABADIE Cécile
- Mme ARNAUD Izabelle
- M. DEXET Emmanuel
- Mme MALLET Isabelle remplacée par M. BARRAUD Michel
- M. GUERIN Nolhan

Mme BERNARD Karine est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Principal propose de modifier l'ordre du jour :

- report de la question concernant le projet de comédie musicale des élèves de 3^{ème}
- ajout de l'étude de l'admission d'une créance non recouvrable en non-valeur

Préambule

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 1^{er} décembre 2014

Le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du lundi 1^{er} décembre 2014 est soumis au vote.

Présents : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

Monsieur le Principal présente la nouvelle composition du Conseil d'Administration et les informations transmises par le Département Charente : « Conformément aux dispositions du décret n° 2014-1236 du 24 octobre dernier relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement, la représentation des collectivités territoriales de rattachement est passée de un à deux représentants (article L. 421-2 du code de l'Education) ».

Le Département Charente nous informe que, lors de sa réunion du vendredi 5 décembre 2014, la Commission permanente a désigné les membres suivants : M François LUCAS, Conseiller Général et M Jean-Michel BOLVIN, Conseiller Général.

Arrivée de Mme BOISSEAU-DANSAULT Emmanuelle à 17h45

I – Vie pédagogique et éducative

1) Effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2015-2016

Monsieur le Principal présente les prévisions réalisées en lien avec la Direction Académique pour la rentrée 2015 :

- 6^{ème} : 77 élèves répartis dans 3 divisions
- 5^{ème} : 62 élèves répartis dans 3 divisions
- 4^{ème} : 53 élèves répartis dans 2 divisions
- 3^{ème} : 63 élèves répartis dans 3 divisions

Soit un total de 255 élèves répartis sur 11 divisions.

Arrivée de Mme DUMAIS Corinne à 17h48

2) Répartition de la Dotation Globale Horaire pour l'année scolaire 2015-2016

La Dotation Horaire Globale a fait l'objet d'une étude en conseil pédagogique et la Commission Permanente s'est prononcée favorablement lors de sa séance du jeudi 19 février 2015.

La Dotation Globale Horaire pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 324 heures réparties en 308,20 heures postes (support budgétaire existant dans l'établissement ou complément de service rendu par un autre établissement) et 15,80 heures supplémentaires années (HSA).

En supplément des postes implantés dans l'établissement, nous proposons pour l'année scolaire 2015-2016 :

- un Bloc de Moyen Provisoire de 9,50 heures en Lettres Modernes et 3,50 HSA en Lettres Classiques
- un complément de service reçu de 6h00 en Allemand (Mme CHAMBRION de Chalais)
- un Bloc Moyen Provisoire de 12h00 en Espagnol
- 2,50 HSA en Histoire-Géographie
- un BMP de 8h00 en Mathématiques et 3 HSA
- un BMP de 2,50 heures en Technologie et 1,5 HSA
- un BMP de 5h00 en SVT
- un BMP de 12h00 en Education musicale et 1 HSA
- un BMP de 11h00 en Arts Plastiques
- 2 HSA en EPS

Il existe un reliquat de 2,30 HSA non utilisées.

Est précisée la modification concernant les heures de charge qui ont été modifiées par le nouveau texte régissant les missions des enseignants. L'heure de laboratoire en Technologie est supprimée, la demi-heure de cabinet d'Histoire-Géographie également. Certaines modalités nouvelles (Indemnité pour Mission particulière = IMP) ne sont pas encore très clairement définies.

Une motion des professeurs de Technologie est présentée au Conseil d'Administration pour demander le retour de l'heure de laboratoire. Après lecture de celle-ci, Monsieur le Principal précise qu'elle sera jointe au procès-verbal du Conseil d'Administration.

La répartition de la Dotation Horaire Globale telle que présentée ci-dessus est soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

3) Période du Diplôme National du Brevet

Monsieur le Principal rappelle que les épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB) se dérouleront le jeudi 25 et le vendredi 26 juin 2015.

Il souhaite proposer aux élèves de 3^{ème} d'organiser des révisions le mercredi 24 juin 2015 de 8h30 à 12h30. Cependant, ceux qui préféreront se détendre et souffler avant les épreuves, pourront, avec l'autorisation écrite de leurs parents, ne pas venir au collège cette journée.

De plus, afin de laisser composer les élèves dans les meilleures conditions, Monsieur le Principal propose de ne pas assurer les cours des niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} le jeudi 25 et vendredi 26 juin 2015, le personnel étant requis pour la surveillance des épreuves.

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

4) Participation des élèves de 6^{ème} à l'opération « Collège au Spectacle »

Monsieur le Principal informe les membres du Conseil d'Administration que les 3 classes de 6^{ème} bénéficieront le jeudi 9 avril 2015 du spectacle de danse interprété par la compagnie Pyramid. Le coût du spectacle est pris en charge par le Département Charente, le transport également sur présentation d'une facture acquittée.

5) Projet école-collège (état des lieux)

Monsieur le Principal précise les différentes échéances des travaux du conseil école-collège. Mis en place officiellement en avril 2014, une première réunion a eu lieu le lundi 1^{er} décembre 2014 au collège, le mardi 20 janvier à l'école de Blanzac puis le lundi 9 février à l'école de Champagne-Vigny.

Les participants témoignent de l'intérêt qu'il y a à se connaître et se reconnaître les uns les autres, de partager les difficultés et les réussites vécues avec les élèves, de se confronter avec une expérience autre que celle qui est la nôtre.

Pour cette année, les professeurs des écoles ont donné leur avis positif pour que des enseignants du collège leur rendent visite durant leur temps de classe pour observer les pratiques et ficelles pédagogiques utilisées afin de pouvoir réinvestir celles qu'il est possible d'utiliser sans difficulté, l'ensemble visant à modifier les pratiques pédagogiques, à les rénover. Ces échanges sont intéressants et enrichissants, on sent dorénavant une volonté de travailler ensemble.

Dans un deuxième temps, le collège recevra les élèves des écoles primaires durant 2,5 jours le lundi 11, le mardi 12 et le mercredi 13 mai 2015. La première journée sera consacrée à la découverte grandeur nature du collège et des personnels, la journée et demie restante étant consacrée à de la pédagogie avec les élèves, selon un programme établi à l'avance entre les enseignants des deux niveaux, ceux issus du primaire prenant en charge les 6^{ème}, ceux issus du collège prenant en charge les élèves de primaire.

Les démarches sont en cours pour finaliser cet échange avec accord de l'Inspection de Circonspection au plus vite.

Durant ces journées, les autres élèves du collège travailleront normalement.

Cette organisation est soumise au vote des membres du conseil d'administration.

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

II – Vie budgétaire et financière

1) DBM pour info

Madame la Gestionnaire présente aux membres du Conseil d'Administration différentes DBM pour info sur l'exercice 2014 qui correspondent à des régularisations comptables :

- DBM n°14 : contrats CUI
- DBM n°15 : subvention Club Europe
- DBM n°16 : variation du stock de fuel.

Madame la Gestionnaire présente aux membres du Conseil d'Administration différentes DBM pour info sur l'exercice 2015 qui correspondent à des régularisations comptables :

- DBM n°1 : changements demandés par le service du contrôle de légalité de la DSDEN
- DBM n°2 : dépenses et recettes sur les comptes Pyrénées, reprographie et ouverture du projet « s'ouvrir pour réussir »
- DBM n°3 : dotation pour charges de fonctionnement 2015 versée par le Département Charente et est un peu plus importante que celle prévue au budget

2) Achat d'une tablette en EPS

Pour information, le collège s'est fait acquéreur d'une tablette pour l'enseignement de l'EPS. Elle permettra aux professeurs d'aider les élèves à se corriger et à perfectionner leurs gestes. Les premières utilisations se montrent fructueuses et bénéfiques.

3) Projet voile au plan d'eau de St Yrieix prévu en fin d'année scolaire

Une équipe de professeurs présente un projet de stage de découverte de la pratique de la voile au plan d'eau de Saint-Yrieix pour les élèves de 6^{ème}. Celle-ci se déroulera le jeudi 2 juillet 2015. Ce stage obligatoire (aucune participation des familles demandée) sera financé par la subvention sortie et voyages du Département Charente.

64 élèves de 6^{ème} et 4 accompagnateurs passeront la journée à Saint-Yrieix, éventuellement les non-nageurs se verraient confier des activités et des responsabilités les mettant en situation de réussite.

Cette activité est en lien avec le programme de technologie de 6^{ème} :

- moyens de transport
- mise en relation des fonctions et des principes de bases (levier, transmissions,...)
- promotion d'une activité sportive nouvelle
- travail sur l'estime de soi
- améliorer la maîtrise de soi, le respect des autres

Le budget s'établit comme suit :

- prix des bus : 266 €
- animation voile : 486 €, soit un total de 752 €

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

Départ de Mme BOISSEAU-DANSAULT Emmanuelle à 18h37

4) Tarif demi-pension pour les élèves de CM2

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de faire payer le repas aux élèves de CM2 lorsqu'ils viendront pour les journées d'accueil. Le prix fixé est de 3,25 € correspondant au tarif payé par les élèves externes.

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

5) Admission en non-valeur

Une créance non recouvrable de 54,33 € est proposée pour une admission en non-valeur. Après une discussion sur le principe et les conséquences, cette procédure est soumise au vote.

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

6) Adhésion au marché vérification des extincteurs

Madame la Gestionnaire présente la proposition du Département Charente d'adhérer à un marché pour la vérification des extincteurs.

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

7) Adhésion au GRETA

Monsieur le Principal évoque les propos de Monsieur le Recteur en date du lundi 10 novembre 2014 concernant la mise en œuvre du GRETA Poitou-Charentes : la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réaffirme notre mission de service public dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Il s'agit d'accompagner les mutations socio-économiques et la formation professionnelle de tous les publics, de répondre aux besoins d'élévation et d'adaptation des qualifications et de contribuer aux politiques régionales notamment vis-à-vis des publics les plus fragiles.

Le GRETA Poitou-Charentes est important pour les établissements publics locaux d'enseignement étant donné qu'il peuvent être sollicités pour l'organisation d'une formation pour un public ciblé localement ou faire bénéficier des personnels non-titulaires de formations qualifiantes ou de validation des acquis de l'expérience.

Monsieur le Principal propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement d'établissements (GRETA) Poitou-Charentes.

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

8) Autorisation de recruter et/ou renouveler les contrats AVS / EVS

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de recruter 6 Auxiliaires de Vie Scolaire / Emploi Vie Scolaire au cas où des élèves bénéficieraient d'une notification MDPH d'accompagnement, ainsi que de renouveler éventuellement les contrats existants pour l'année scolaire 2015-2016.

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

9) Autorisation de recruter et/ou renouveler les contrats d'Assistants d'Education

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de recruter des Assistants d'Education à hauteur de 3 équivalents temps plein pour la rentrée 2015 ou/et le renouvellement des contrats existants. Ces 3 équivalents temps plein représentent dans l'établissement 4 postes à $\frac{3}{4}$ temps pour couvrir au mieux la pause méridienne.

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

10) Signature de la convention de mutualisation avec le lycée de l'Image et du Son pour la gestion des contrats aidés et la liquidation des payes des Assistants d'Education

Monsieur le Principal demande l'autorisation de reconduire la convention avec le LISA, établissement mutualisateur, pour la gestion des contrats aidés et de nos 4 Assistants d'Education.

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

11) Point sur le document unique / Prévision d'un exercice PPMS

Le document d'évaluation des risques a trouvé sa conclusion en mai 2014 ; il a déjà subi une mise à jour avec le changement de la chaufferie et la rénovation de la restauration. Avant la fin 2015, une application web sera à renseigner. Monsieur le Principal, Madame l'Adjointe Gestionnaire et Monsieur l'Assistant de Prévention seront formés à son utilisation.

Dans le domaine de la sécurité, Monsieur le Principal évoque également l'obligation de réaliser chaque année un exercice de confinement. Le dernier s'est déroulé en mai 2010. Nous réaliserons un exercice le lundi 13 avril à 10h40 sur une heure. Le lundi 16 mars à 11h00, une réunion aura lieu pour la préparation et la communication à destination des parents et des élèves. Les élèves seront prévenus à l'avance et l'objectif sera de rejoindre le point de confinement dans les plus brefs délais et dans le calme.

Monsieur le Principal évoque un stage qu'il a suivi le lundi 16 et mardi 17 février 2015 à l'école de gendarmerie de Rochefort sur la gestion de crise et insiste sur la préparation nécessaire afin de pouvoir faire face de la meilleure manière à une crise quelle qu'elle soit.

12) Point sur les travaux envisagés par le Département Charente

Le Département Charente nous a informés des opérations retenues pour le collège :

- remplacement de la clôture avec pose de trois portails (environ 30.000 € sur les crédits 2016)
- abattage des arbres dangereux côté nord (environ 4.000 €)
- changement des volets roulants suite aux orages (environ 6.000 €)

13) Liste de livres et revues obsolètes pour la mise au rebut

Le professeur documentaliste a opéré un tri du fonds documentaire et des revues afin d'éliminer les ouvrages obsolètes, abimés ou n'ayant plus d'intérêt. La liste est à disposition au CDI et dans le bureau de Madame l'Adjointe Gestionnaire. Ces livres seront soit donnés aux élèves, aux écoles primaires où à l'association « La Terre est le Soleil » pour le papier.

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

III – Questions diverses

- 1) Les élèves délégués soulignent que les élèves rencontrent des difficultés au CDI pour réaliser leurs travaux étant donné le caractère obsolète des ordinateurs et déplorent l'impossibilité de les imprimer :

Le dernier comité de pilotage informatique s'est tenu le vendredi 20 février 2015 et a priorisé le CDI quant à l'équipement de nouveaux PC, dotation du Département qui devrait être livrée sous peu. En ce qui concerne l'impression, chaque élève a la possibilité d'imprimer ses travaux auprès d'adultes, et le CDI est relié au photocopieur par le réseau et peut lancer ses impressions directement, comme prévu initialement lors de la mise en place de ce nouveau système il y a deux ans.

- 2) Les élèves demandent s'il serait possible d'organiser un séjour en Grande-Bretagne :

Monsieur le Principal répond que l'orientation et le Diplôme National du Brevet sont prioritaires, que les oraux d'Histoire des Arts auront lieu début mai, que les procédures d'orientation ont lieu fin mai, début juin. Les dates du Diplôme National du Brevet sont connues. D'un point de vue du temps, il est trop tard pour se lancer dans une telle aventure.

3) Le Conseil Local des Parents d'Elèves fait remarquer que certains professeurs n'intègrent toujours pas leurs notes au fur et à mesure ou n'inscrivent pas les devoirs sur le cahier de textes électronique :

Monsieur le Principal précise qu'un rappel est fait auprès des enseignants dès qu'il a connaissance de tels manquements, que les professeurs élus au Conseil d'Administration se font le relais auprès de leurs collègues, parfois sans succès.

4) Le Conseil Local des Parents d'Elèves souligne qu'en fin de trimestre beaucoup d'évaluations avaient lieu le même jour :

Monsieur le Principal répond que le découpage des vacances est assez défavorable cette année, réduisant d'une certaine façon le 2nd trimestre, dont la fin officielle était le 20 février, avec des conseils de classe débutant le 10 mars. L'élève élue représentante des élèves semble dire que ses camarades se plaignent toujours de tout, mais qu'il n'y a pas de quoi s'affoler.

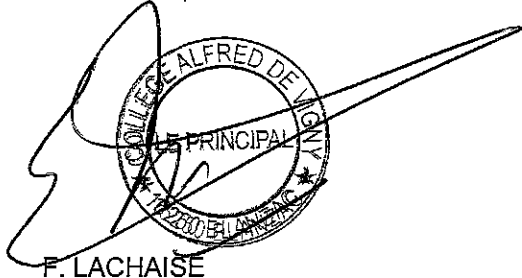
5) Le Conseil Local des Parents d'Elèves déplore qu'une classe de 5^{ème}, les 5^{ème} Botticelli, qui ont eu leur code d'accès à OBII en 6^{ème}, n'aient pas été initiés à l'utilisation du logiciel cette année :

Le professeur RUPN (Responsable des Usages Pédagogiques du Numérique) fait remarquer que ce sont les professeurs principaux qui sont chargés de le faire. Monsieur le Principal rappellera au professeur principal en question son obligation.

Enfin, Mme GAUVRIT Sylvie nous apprend que le bal des 3^{ème} aura lieu le vendredi 20 mars à la salle des fêtes de Pérignac.

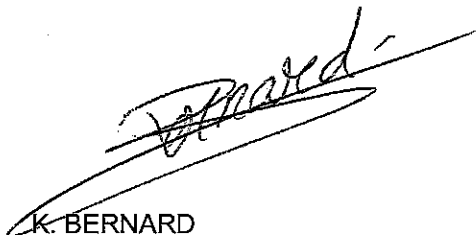
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Principal,



F. LACHAISE

La secrétaire de séance,



K. BERNARD

MOTION POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'HEURE DE LABORATOIRE POUR LES PROFESSEURS DE TECHNOLOGIE

Collège *Alfred de Vigny*

Académie de Poitiers

L'équipe des professeurs de Technologie demande le rétablissement de l'heure de laboratoire pour les professeurs de Technologie.

Le décret n° 2014-940 d'août 2014 supprime cette heure en la maintenant sur les autres disciplines scientifiques ce qui constitue indiscutablement une discrimination.

L'association nationale pour l'enseignement de la technologie (ASSETEC) a déposé avec l'association PAGESTEC un recours en Conseil d'Etat demandant l'annulation de ce décret.

En attendant la décision du Conseil d'Etat qui, nous l'espérons, nous redonnera l'heure de laboratoire, nous demandons un traitement égalitaire entre les professeurs de Technologie et les professeurs de Sciences à savoir à minima une indemnité IMP de 1250 euros pour chaque enseignant de Technologie à l'instar de leurs collègues de Sciences.

Cette demande est motivée du fait des nombreux matériels, maquettes didactiques, outils et machines utilisés dans les salles de Technologie et qui demande du temps pour la préparation, et l'entretien.

Professeurs de Technologie ... *Mme Lalanne* ..
P. Terzenas .

Document joint :

Préparer, entretenir et gérer le Laboratoire de technologie au Collège

Extrait Argumentaire technique de l'ASSETEC

MOTION POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'HEURE DE LABORATOIRE POUR LES PROFESSEURS DE TECHNOLOGIE

*Préparer, entretenir et gérer le Laboratoire de technologie au Collège
Extrait Argumentaire technique de l'ASSETEC*

1) « Heure de préparation et d'entretien » en Technologie

Tous les professeurs de technologie assument comme leurs collègues de SVT [1] et [2] et de SPC, d'une part, la préparation et l'entretien du matériel expérimental et pédagogique, et d'autre part, l'entretien de ce matériel.

Fonction de préparation du matériel expérimental et pédagogique :

Le professeur de Technologie prépare et met à disposition des élèves le matériel expérimental et pédagogique classé en trois catégories conformément au Guide [3] :

- Les supports didactiques ou systèmes pluri-technologiques, instrumentés, didactisés, maquetisés, qu'il convient de configurer et lorsqu'ils pilotés par ordinateur qu'il convient de raccorder aux interfaces.
- Les appareils de mesure et de contrôle de grandeurs physiques diverses ; longueur, température, masse, vitesse ...

Aux équipements décrits dans le Guide [3] s'ajoutent les outillages suivants, mis également à disposition des élèves :

- Ceux utilisés lors des activités basées sur l'observation et l'expérimentation permettant le démontage/remontage ou l'analyse de tout ou partie d'un système pluri-technologiques ; tournevis, clefs, calibres à coulisse, réglets, ...
- Ceux utilisés lors des activités de réalisation matérielle collective de prototypes ; fraiseuse numérique, perceuse à colonne, cisaille, mini-perceuses, limes, pistolets à colle, outils de découpe ...

Certains sites académiques [4] en donnent une liste détaillée.

Il est à noter que le professeur de Technologie est souvent amené à fabriquer, lui-même, tout ou partie des systèmes pluri-technologiques qu'il mettra à disposition des élèves. De nombreux exemples référencés sont proposés dans différents sites académiques [5].

Dans cette discipline particulièrement utilisatrice des TICE, il configure les ordinateurs du laboratoire, installe leurs logiciels et veille à l'interopérabilité informatique afin d'assurer la continuité de la chaîne numérique et son utilisation en tout point du laboratoire. Comme il est précisé dans le Guide [3] que la liste des logiciels n'est pas exhaustive, le professeur de Technologie effectue de nouvelles installations et des mises à jour régulières.

Dans les établissements où aucun professeur de Technologie ne bénéficierait de l'«heure de laboratoire» rémunérant la fonction d'organisation du laboratoire, chacun des professeurs pallie ce manque en organisant les achats courants nécessaires au bon déroulement des cours.

Enfin le professeur de Technologie participe à l'évolution des équipements du laboratoire en conseillant le chef d'établissement et l'intendant dans leurs demandes à la région ou au département.

Fonction d'entretien du matériel :

Le professeur de Technologie assure le rangement du matériel qui a été utilisé pendant son enseignement.

Il doit également procéder régulièrement à des opérations de nettoyage comme le retrait des poussières ou des copeaux générés par les outils d'usinage, machine à commande numérique fraiseuse ou tour, scie à chantourner, mini-perceuses ...

Il doit aussi procéder à des opérations de maintenance comme le changement d'outils de coupe ; fraise, foret, lame de scie, ... Et le cas échéant au recalibrage de certaines machines ; fraiseuse numérique, tour ...

Enfin, il assure le maintien en bon état des supports didactiques et du matériel de mesure.

Conclusion :

A l'analogie des professeurs de SVT [2] et de SPC, le travail de préparation matérielle et d'entretien à la charge du professeur de Technologie est tout à fait spécifique et ne peut se comparer avec aucune pratique dans les disciplines non expérimentales.

Il s'ajoute, bien entendu, à la préparation didactique et pédagogique des enseignements, ou plus exactement il en constitue une part originale et importante [6].

Ces tâches matérielles sont essentielles à l'atteinte des objectifs de la discipline fondée sur une approche concrète du réel mettant en œuvre des activités pratiques réalisées par les élèves eux-mêmes. Cette approche est fondamentale pour éveiller les élèves aux Sciences de l'Ingénieur.

L'attribution de l'«heure de préparation et d'entretien » pour l'ensemble de ces tâches serait bien loin de rétribuer le travail réel accompli par la grande majorité des professeurs de Technologie.

Elle aurait pourtant une valeur symbolique capitale car actuellement les professeurs assument bénévolement les tâches matérielles que nécessite la mise en œuvre de l'enseignement de la Technologie.

Dans l'avenir, confier l'attribution de cette heure d'abaissement de service à l'appréciation de l'autorité locale ne pourrait manquer de creuser davantage les écarts entre des établissements réunissant les conditions favorables à l'enseignement technologique, et les autres établissements dans lesquels les conditions matérielles rendraient impossible le respect de l'esprit et du texte des programmes de Technologie.

Les décisions quant à l'éventuelle modification des textes en vigueur doivent être attentivement réfléchies à l'heure où la Nation doit impérativement orienter davantage de jeunes vers des études scientifiques et technologiques et répondre à la demande croissante de postes à pourvoir en ingénierie.

2) « Heure de laboratoire » en Technologie

A l'analogie du responsable de laboratoire en SVT [7] et SPC, c'est l'un des professeurs de l'équipe de Technologie désigné par le Chef d'Etablissement en concertation avec l'équipe elle-même. Une heure d'emploi devrait rémunérer sa fonction dont les attributions sont de deux ordres : organisation et animation.

Dans la situation actuelle l'« heure de laboratoire » en Technologie regroupe pour un seul professeur les fonctions liées à l'entretien du matériel et le suivi du laboratoire.

Il convient donc de dissocier ces deux fonctions comme cela se pratique en SVT et en SPC.

Fonction d'organisation du laboratoire

Le professeur chargé du laboratoire établit le budget d'investissement et de fonctionnement de l'équipement technologique puis planifie et organise les achats courants nécessaires au bon déroulement des cours.

Il s'agit d'une fonction d'organisation à court terme, nécessaire à la vie quotidienne du laboratoire.

Il planifie et organise à moyen et à long terme l'évolution des équipements du laboratoire. Il assiste dans cette fonction le chef d'établissement et l'intendant dans leurs relations avec la région ou le département, en relation constante avec l'inspection pédagogique régionale qui est souvent sollicitée pour valider les projets d'équipement.

Il accomplit aussi cette tâche en relation avec l'inspection pédagogique régionale et l'inspection générale qui proposent un certain nombre de préconisations d'aménagement, notamment grâce aux guides d'équipement publiés par la DGESCO et aux recommandations académiques.

Il doit assurer une constante fonction de veille concernant les évolutions en cours et prévues des contenus des enseignements, et anticiper les nouveaux équipements nécessaires.

Enfin, il joue un rôle clé pour l'intégration des TICE dans l'enseignement de la discipline.

Fonction d'animation

Le professeur chargé du laboratoire assure l'interface entre l'équipe et l'inspection pédagogique régionale en étant le destinataire privilégié des textes de conseils et de préconisations qu'il a la charge de diffuser. Il assure également l'interface avec le chef d'établissement en jouant un rôle particulier dans l'animation des conseils d'enseignement de la discipline.

Il coordonne le travail de l'équipe de Technologie et assure le suivi des projets pédagogiques que ceux-ci soient internes (le plus souvent réalisés à partir des ressources académiques) ou externes (défis, concours, challenges ...). Il est celui qui met en cohérence la réflexion pédagogique de l'équipe avec les projets d'équipement ou d'aménagement du laboratoire.

Lorsque les choix relèvent de la simple compétence des professeurs, il est éventuellement conduit à arbitrer entre des demandes contradictoires et doit assumer cette fonction avec diplomatie. Lorsque les choix relèvent de la compétence du Chef d'Etablissement, il l'éclaire sur les implications pédagogiques des projets et l'aide dans ses arbitrages entre les demandes des différentes disciplines.

Il est très souvent le professeur qui suit les stages à public désigné organisés dans le cadre du plan académique de formation ou les séminaires académiques.

Il doit ensuite relayer toutes les informations auprès de ses collègues de la discipline ou du collège pour des formations transversales.

Conclusion

Les tâches de professeur responsable du laboratoire sont multiples, lourdes, et essentielles à l'efficacité pédagogique.

Elles demandent, en plus des compétences habituelles du professeur, des qualités supplémentaires d'organisation, d'anticipation, de vision globale et aussi de diplomatie.

Dans l'immense majorité des cas, l'investissement personnel du professeur chargé du laboratoire est considérable ; aussi l'attribution d'une heure de rémunération n'est qu'une rétribution minimale, à valeur principalement symbolique, de reconnaissance de l'importance de la fonction.

D'ailleurs, l'importance de ce rôle au Lycée Technologique justifie l'existence de postes de chefs de travaux.

Dans l'avenir, l'importance stratégique du professeur chargé du laboratoire ne devrait que s'accroître en raison, d'une part de l'apparition des conseils pédagogiques où il représentera le plus souvent la discipline et, d'autre part, du développement des activités pratiques riches et diversifiées (en lien avec les priorités définies de promotion de l'enseignement de la Technologie et d'utilisation des TICE) ainsi que du développement croissant de l'expérimentation locale et de la liberté pédagogique qu'il aura pour rôle d'animer.